

## RÉUNION DU 04 AVRIL 2023

\*\*\*\*\*

Convocation le 24 mars 2023

Compte-rendu affiché le 05 avril 2023

---

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : CONTE Mathieu (pouvoir à TAUFOR Hubert), VITRY Elodie (pouvoir à TÉTU Bernard), DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier (pouvoir à DE LA LLAVE Michel), LOMBARD Laurent (pouvoir à DUVAL Jean-Paul), SIMON Sandy (pouvoir à LUCAS Marie-Paule).

Secrétaire de séance : LUCAS Marie-Paule.

La séance est ouverte à 19 heures.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2022**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le comptable public et le compte administratif de l'année 2022.

#### Au niveau du fonctionnement :

Dépenses	301 242.39 €
Recettes	343 011.84 €
Excédent	41 769.45 €
Excédent antérieur	244 368.76 €
Résultat de clôture	286 138.21 €

#### Au niveau de l'investissement :

Dépenses	360 570.35 €
Recettes	854 712.97 €
Excédent	494 142.62 €
Déficit antérieur	- 82 388.39 €

Résultat de clôture 411 754.23 €

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte de gestion 2022 établi par le comptable public.  
Monsieur le Maire quitte la salle, cède la présidence à monsieur Tétu Bernard et l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022 qui correspond au compte de gestion 2022.

### **III – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat 2022, soit un excédent de 286 138.21 € en fonctionnement et 411 754.23 € en investissement.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

### **IV – TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

- |   |        |
|---|--------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties :     | 44.54% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 45.23% |
| - Taxe d'habitation :                           | 14.72% |

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111 de la nomenclature M14) de 170 853.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter ces taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023.

### **V – SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- |                          |         |                                 |       |
|--------------------------|---------|---------------------------------|-------|
| - AAC :                  | 1 150 € | - Aînés :                       | 965 € |
| - GEIOS :                | 75 €    | - Les coudriers :               | 67 €  |
| - Les papillons blancs : | 50 €    | - De la Somme à Bellefontaine : | 50 €  |

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **VI – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023**

Monsieur le Maire demande l'encaissement des RODP (Redevances d'Occupation du Domaine Public) pour l'exercice 2023 dues par EDF GRDF et Orange.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à encaisser les RODP pour l'exercice 2023.

### **VII – BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 603 059.21 € et la section d'investissement s'équilibre à 534 959.23 €.

Les membres présents adoptent à l'unanimité des présents le budget primitif 2023.

## **VIII – PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE LA MUTUELLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents communaux peuvent prétendre à une prise en charge minimale de 15 € par mois pour la cotisation à leur complémentaire santé (cotisation à la mutuelle des collectivités territoriales). Et précise qu'à partir de 2024, les collectivités prendront en charge 50% de cette cotisation complémentaire santé.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre en charge à hauteur de 20 € la cotisation complémentaire santé de deux agents communaux et ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **IX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU « FONDS D'APPUI AUX COMMUNES »**

Afin de rendre plus attractif le centre du village, monsieur le Maire rappelle le projet d'aménager un parc à la place de l'ancien atelier communal avec la création de places de parking, la mise en valeur du puits, la pose d'une clôture et d'un portillon.

Une demande de subvention peut être déposée auprès du Département à hauteur de 40% du montant HT des travaux dans le cadre du dispositif de « Fonds d'appui aux communes ».

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, monsieur le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tout document relatif à ce dossier.

## **X – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire informe les élus que le Département subventionne à hauteur de 30% du montant HT des travaux la réalisation des places de parking.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tout document relatif à ce dossier

## **XI – INFORMATIONS DIVERSES**

► Retour sur les dernières manifestations : Hauts de France Propres le 19 mars dernier, Safra'numériques, repas des aînés le 26 mars,...

▶ Fleurissement JO 2024

▶ Réunions à venir fin avril : réunion publique pour l'enfouissement des réseaux rue de Flandre, COPIL ruissellement

▶ Cérémonie du 08 mai : elle aura lieu à 11h30

▶ Inauguration du Multisport et de l'atelier communal prévue le 6 mai 2024 à 11h. Un cocktail sera servi dans l'atelier communal.

▶ Quinzaine de l'architecture de 02 au 17 juin 2023 : ateliers prévus avec les enfants sur le puits, ateliers photos, conférence sur les muches de Cardonnette, conférence sur Emile Riquier, visite de l'église, ... Un programme détaillé sera communiqué aux habitants.

▶ SISCO : vote du budget, prise éventuelle de la compétence scolaire par la CCTNP

▶ Visite du Sénat pour les élus à l'automne 2023

La séance est levée à 21h10.